

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District d'Ottawa**

347, rue Preston, bureau 410  
Ottawa, ON K1S 3J4  
Téléphone : 877 779-5559

## Rapport public initial

**Date d'émission du rapport :** 10 septembre 2024.

**Numéro d'inspection :** 2024-1001-0004

**Type d'inspection :**

Plainte

Incident critique

Titulaire de permis : Revera Long Term Care Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Hallowell House, Picton

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 28-30 août, et les 4-6, et 9-10 septembre 2024.

Les inspections concernaient :

- le registre n° 00120829 – IC n°0891-000021-24 – éclosion déclarée
- le registre n° 00122066 – IC n° 0891-000022-24 – cas allégué de mauvais traitements d'ordre sexuel d'une personne résidente de la part d'un membre du personnel
- le registre n° 00124938 – IC n° 0891-000023-24; le registre : n° 00124966 – IC n° 0891-000024-24; le registre : n° 00125150 – IC n° 0891-000025-24; le registre : n° 00125606 – IC n° 0891-000026-24; le registre : n° 00125848 – IC n° 0891-000027-24; le registre : n° 00125865 – IC n° 0891-000028-24; le registre : n° 00126043 – IC n° 0891-000030-24; le registre : n° 00126154 – IC n° 0891-000031-24 – cas allégués de mauvais traitements d'ordre sexuel d'une personne résidente envers une personne résidente
- le registre n° 00125342 – plainte relative à des absences du foyer

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District d'Ottawa**

347, rue Preston, bureau 410

Ottawa, ON K1S 3J4

Téléphone : 877 779-5559

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

Comportements réactifs

Admission, absences et mise en congé

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.